

des syndicats, du mouvement coopératif, des groupes populaires.

J'aurais bien aimé que le secrétaire parlementaire fasse des commentaires sur la motion de l'opposition. Je dois constater avec plaisir que, s'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il aurait dû consentir à dire: «Oui, c'est vrai, le gouvernement central devrait sortir de cela», s'il est pour une politique de main-d'oeuvre efficace au Québec.

Et j'ajoute un autre élément. Il a dit que le Québec avait profité de l'assurance-chômage. Là-dessus je vais dire que ce sont le Québec et les Maritimes qui ont écopé de la réforme de 1994, ce sont le Québec et les Maritimes qui écopent de cette réforme et que pour le Québec seulement, en 2001, ce sera 735 millions de dollars de moins par année plus 640 millions de dollars de moins en prestations d'assurance-chômage.

Je remercie l'honorable collègue d'avoir finalement agréé avec moi que le gouvernement central devrait sortir de ce champ.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai quelques brèves questions à poser à la députée de Mercier.

À l'écouter, il m'apparaît très évident que les bloquistes ne s'intéressent qu'au Québec. De ce fait, je me demande s'ils devraient représenter l'opposition officielle dans ce dossier, mais ce n'est qu'un aparté. Nous devons tenir compte des préoccupations de tous les Canadiens. Je trouve très difficile de voir en quoi les préoccupations qu'elle exprime diffèrent de quelque façon que ce soit de celles de tous les Canadiens. Par conséquent, je ne peux appuyer la motion dans sa version actuelle.

Nous voulons tous des emplois. Elle dit que le Québec veut une économie dynamique et des emplois. Ne peut-on en dire autant de tout le Canada? Ne devrions-nous pas avoir une politique qui s'attaquerait à ce problème à l'échelle nationale? Elle dit qu'il y a une culture au Québec. Dans le reste du Canada, n'avons-nous pas une culture? Bien sûr que oui, et il faut aussi en tenir compte.

Pourquoi le Québec veut-il exercer un contrôle sur le seul volet du programme qui concerne l'éducation et non sur l'ensemble? Je ne comprends pas pourquoi les bloquistes choisissent certaines choses et pas d'autres. J'ai beaucoup de mal à comprendre cette attitude. La députée pourrait-elle m'expliquer la position de son parti à cet égard?

Je sais bien que l'éducation est un domaine de compétence provinciale. Je conviens avec la députée que les provinces devraient s'occuper des programmes de formation puisqu'ils relèvent du volet éducation du programme. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas réduire les cotisations d'un montant égal à celui qui est consacré à l'éducation? Le gouvernement a admis que la réduction des cotisations favoriserait la création de nombreux emplois. Pourquoi la députée ne s'attaque-t-elle pas à cet aspect

Les crédits

précis de la réduction des cotisations, laissant au gouvernement québécois le soin de percevoir les impôts qui serviront à financer l'éducation dans le cadre du programme?

• (1045)

[Français]

Mme Lalonde: Je serai brève, monsieur le Président. D'abord, je voudrais dire à l'honorable collègue que oui, le Canada a une culture. Ce que je dis, c'est que, sur la base des cultures, on devrait s'organiser parce que l'économie, l'organisation de la politique de la main-d'oeuvre, c'est lié à la culture. C'est vrai, d'un autre côté.

La revendication de l'Assemblée nationale du Québec—je pourrais en faire faire une traduction, mais j'imagine que l'interprète va s'en charger pour maintenant—ne revendique pas que la formation professionnelle. C'est dit et c'est adopté à l'unanimité que le Québec doit récupérer le contrôle et l'administration des différents services relatifs à l'emploi et au développement de la main-d'oeuvre et de tous les programmes susceptibles d'être financés à même les fonds du Régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec.

Donc, c'est une question de juridiction et d'ingérence, mais pour des raisons d'efficacité. C'est parce qu'on constate l'inefficacité du système actuel, les besoins qui sont grands, qu'on veut être en mesure de coordonner l'ensemble. Maintenant, il me reproche de ne pas parler au nom de tout le Canada. Je vais vous dire que, s'il y a quelqu'un qui a fait le tour du Canada et qui a dit à plusieurs reprises les besoins qu'on retrouvait partout, c'est moi.

Sauf que ce matin, avec la résolution de l'Assemblée nationale, je trouvais extrêmement important de dire que ces revendications sont faites à l'unanimité du Québec. Je sais cependant qu'au Canada, il y a des débats à faire sur la centralisation et la décentralisation, et je suis incapable de prendre des positions là-dessus à la place des Canadiens, alors je souhaite qu'il y ait un débat. Je pense qu'on a besoin d'en avoir un.

Mais pour le Québec, ce débat, il est fait, et on dit que c'est le consensus du Québec, c'est le consensus des divers groupes, des syndicats, des entreprises, des groupes populaires, etc. C'est vrai sur le plan national, c'est vrai sur le plan régional. Alors, on se demande ce qu'on attend pour nous redonner les instruments qui vont permettre de mieux performer au lieu de continuer ces chevauchements, ces dédoublements improductifs.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat à la Chambre des communes sur la motion, particulièrement parce que l'honorable députée de Mercier pourrait être mise en nomination pour le prix Athanase-David de la littérature québécoise. Ce discours est un grand exemple de fiction et j'espère que tous les députés de